



Tél : 01 64 95 20 14
Fax : 01 64 95 20 99

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE – ARRONDISSEMENT D'ETAMPES – CANTON D'ETAMPES

MAIRIE D'ANGERVILLE

DECISION 2024-038 DU 31 MAI 2024

CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE

Le Maire de la Commune d'Angerville,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122 et 2122.3,

Vu la délibération n°2020-02-08 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire modifiée par délibération n°2020-05-04 du 29 septembre 2020, permettant notamment à Monsieur le Maire de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 500 000 €,

Considérant qu'il convient de conclure un contrat de ligne de trésorerie d'un montant principal de 500 000 €,

DECIDE

ARTICLE PREMIER – Après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Epargne d'Ile de France, la Ville souscrit auprès de celle-ci une ligne de trésorerie interactive.

ARTICLE DEUX – Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- **Durée** : 363 jours du 6 juin 2024 appelé « date de début de validité » au 4 juin 2025 appelé « date d'échéance de la Ligne de Trésorerie Interactive »
- **Taux d'intérêt** : taux variable Euribor 1 semaine +0.72%
- **Frais de dossier** : 500 €
- **Commission de non utilisation** : 0.15% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et le montant de l'encours moyen des tirages

ARTICLE TROIS – Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents contractuels se rapportant à cette décision

ARTICLE QUATRE - La secrétaire générale de la mairie et le comptable public assignataire sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire à la suite de sa transmission à la sous-préfecture :

Son affichage le :

Angerville, le

Angerville, le 31 mai 2024

Le Maire,

Johann MITTELHAUSSER

